



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Sous-direction des établissements, des dotations et des
compétences**

Chef de bureau : Bertrand DROGUET
Adresse : 1 ter avenue Lowendal – 75700 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 43 28 - Fax : 01 49 55 48 19

Suivi réalisé par :

♦ SFD Nouvelle Calédonie
Tél : (687) 23 24 32 - Fax : (687) 23 24 40,
♦ SFRD des agents concernés,
♦ Sandrine CLEMENTE
sandrine.clemente@agriculture.gouv.fr

NOR : AGRE1124974N

NOTE DE SERVICE
DGER/SDÉDC/N2011-2121
Date: 21 septembre 2011

Date de mise en application : **Immédiate**

Nombre d'annexes : **5**

Date limite de réponse : 09 octobre 2011

Objet : Postes à pourvoir au LEGTA de Pouembout (Nouvelle-Calédonie) pour la rentrée scolaire de février 2012

Mots clés : Mouvement, mutation, CTOM, Pouembout, Nouvelle-Calédonie 2012

Bases juridiques :

- Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie
- Loi organique n° 2009-969 du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et à la départementalisation de Mayotte
- Loi 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État
- Décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

La rentrée scolaire s'effectuant le mercredi 15 février 2012, il est fait appel de candidatures auprès des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance titulaires et attachés d'administration scolaire et universitaire, pour les postes qui sont susceptibles de se libérer à cette date au LEGTA de Pouembout.

Destinataires	
<i>Pour exécution :</i> Madame la Directrice du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement Mesdames et messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et directeurs de l'agriculture et de la forêt Mesdames et messieurs les chefs des services régionaux de la formation et du développement et des services de la formation et du développement Mesdames et messieurs les directeurs des établissements de l'enseignement supérieur Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement agricole et des lycées maritimes	<i>Pour information :</i> Monsieur le secrétaire général Monsieur le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Madame la directrice générale de l'enseignement et de la recherche

La présente note de service définit les modalités d'instruction des candidatures à un poste en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire de l'année 2012. **Ce mouvement ne sera pas repris dans la note de service générale qui sera valable pour tous les autres postes.**

1/- Personnels concernés

Les personnels concernés sont les agents titulaires d'enseignement, d'éducation et de surveillance et personnels administratifs. Les agents, actuellement en poste à Pouembout et dont le retour vers la métropole est prévu en février 2012, sont normalement déjà positionnés sur un poste obtenu lors de la mobilité 2011, ou à défaut encore pour cette année, et à titre provisoire jusqu'à la rentrée scolaire 2012, sur les postes des agents prévus au départ vers la Nouvelle-Calédonie.

Pour la rentrée scolaire 2013, les agents concernés par un retour en métropole devront participer à la mobilité 2012 dans le cadre de la note de service du mouvement des enseignants qui paraîtra en décembre 2011 pour se positionner sur un poste de leur choix qu'ils intégreront en février 2013. Le chef de SFD veillera précisément à l'application de cette modalité.

2/- Informations particulières relatives aux postes situés en Nouvelle-Calédonie

Eu égard aux spécificités sociétales de la Nouvelle-Calédonie, il est très vivement recommandé aux agents de prendre contact avec le chef d'établissement afin d'avoir connaissance du projet d'établissement et des caractéristiques du poste sollicité avant de s'engager sur leurs vœux. Il est prié de tenir compte du décalage horaire par rapport à Paris de + 9 heures en Nouvelle-Calédonie pendant la période de l'heure d'été métropolitaine (sinon + 10 heures).

2.1- Attribution des postes

Les postes offerts sont attribués par les CAP selon les modalités communes en vigueur. Les CAP examineront avec attention les avis motivés exprimés sur les candidatures par la Direction de l'agriculture et de la forêt du territoire.

Tous les postes proposés dans la présente note de service font parallèlement l'objet d'un appel à candidature local auprès des fonctionnaires territoriaux de la Nouvelle-Calédonie.

Il est à noter que :

. les agents mutés en Nouvelle Calédonie sont mis à disposition. Cette mise à disposition globale et gratuite, par dérogation aux règles statutaires des personnels concernés, ne s'entend pas au sens des articles 41 et 42 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État. En conséquence, les agents ne peuvent se voir octroyer de points supplémentaires au barème dans le cadre de leur mobilité.

. les demandes de mutation des candidats métropolitains ne sont plus soumises à l'avis de la Délégation générale à l'outre-mer (DGOM), conformément à la directive du Premier ministre n° 5357/SG du 19 décembre 2008.

2.2- Durée des séjours

En application des décrets n° 96-1026 et n° 96-1027 du 26 novembre 1996, la durée de l'affectation est limitée à deux ans avec la possibilité d'un seul renouvellement (soit une durée maximale de 4 ans).

2.3- Année scolaire

En Nouvelle-Calédonie, l'année scolaire commence fin février pour se terminer vers la mi-décembre. Les postes mis au mouvement dans la présente note concernent donc la rentrée scolaire du mercredi 15 février 2012 (la rentrée des élèves est fixée au jeudi 16 février 2012).

2.4- Profil des agents

Le lycée agricole de Nouvelle-Calédonie est situé à Pouembout en province Nord à 270 km de Nouméa, situé en province Sud. Outre les formations agricoles, le lycée assure par convention avec le vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie des formations de l'Education Nationale. Nouméa avec 3 autres communes proches forment le « Grand Nouméa » soit environ 160 000 habitants, c'est à dire 65 % de la population calédonienne.

Le reste du territoire est appelé la « Brousse » expression qui traduit la réalité rurale des autres communes. La brousse est peuplée de villages et de tribus. La vie en brousse nécessite un bon équilibre personnel et elle invite à des loisirs tournés vers la mer, les sports, la découverte et la lecture. Il est indispensable que les candidats possèdent des qualités humaines et relationnelles confirmées et soient respectueux des différences culturelles.

Le candidat devra apporter son expérience aux équipes pédagogiques en place (Bac pro CGEA ou SAPAT, GMNF, Bac technologique STAV, BTSA DARC et secondes générales).

2.5- Renseignements pratiques

La région de Pouembout dispose d'écoles primaires, d'un collège et d'un lycée polyvalent implanté sur le site du lycée agricole. A côté des filières proposées par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT), le lycée prépare également aux baccalauréats généraux scientifiques (S) et économique et sociale (ES). Pour les autres séries du baccalauréat, la scolarité dans les lycées de l'éducation nationale peut avoir lieu sur Nouméa (270 km), ou à Poindimié (80 km).

2.6- Date de prise de fonction

Une arrivée au 08 février 2012 au plus tard est souhaitable, la rentrée des enseignants étant prévue le mercredi 15 février 2012.

2.7- Transfert de compétences à la collectivité territoriale

Les accords de Nouméa ont arrêté le principe du transfert de compétences en matière d'enseignement à la collectivité. Les personnels feront l'objet d'une mise à disposition auprès de la Nouvelle-Calédonie, pour la durée de leur engagement et pour l'exercice de leur mission, tout en restant sous gestion statutaire de l'Etat.

Un lycée à vocation d'enseignement général, technologique et professionnel sera à terme construit à Pouembout, sur l'emprise foncière du lycée agricole actuel. Ses missions lui seront confiées par la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre d'un statut d'Établissement Public de la Nouvelle-Calédonie. L'ouverture est prévue pour 2016.

3/- Envoi des dossiers

La démarche consiste à confirmer à la DGER, sous couvert de la voie hiérarchique, la candidature pour le poste proposé.

3.1- Pour le poste de gestionnaire

Le candidat adressera, **au plus tard pour le 09 octobre 2011** (cachet de la Poste faisant foi), par la voie hiérarchique,

- un exemplaire complet du formulaire annexé à la présente note (annexe A composée de trois pages),
- un curriculum vitae (CV) actualisé avec photo d'identité,

à la DRAAF (DAF) – SRFD (SFD) de la région dont il dépend, ou à son supérieur hiérarchique pour les agents en administration centrale.

A titre d'information, un 2^{ème} exemplaire de l'annexe A et du CV du dossier devra être adressé à la DGER/SDEDC.

Instance	Adresse	Adresse électronique
DGER	Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau de la gestion des dotations et des compétences (BGDC)	bertrand.droguet@agriculture.gouv.fr jacques.fauvel@agriculture.gouv.fr sandrine.clemente@agriculture.gouv.fr

L'autorité hiérarchique complétera chaque formulaire en portant un avis circonstancié en page 3 du formulaire (annexe A).

3.2- Pour les postes d'enseignants

Chaque candidat adressera **au plus tard le 09 octobre 2011** (cachet de la Poste faisant foi), par la voie hiérarchique :

- la demande de mutation complète (annexe C recto/verso ainsi que l'annexe D),
- la notification de l'affectation actuelle,
- les pièces justificatives éventuelles,

à la DRAAF (DAF) – SRFD (SFD) de la région dont il dépend, ou à son supérieur hiérarchique pour les agents en administration centrale.

A titre d'information, un 2^{ème} exemplaire complet du dossier devra être adressé à la DGER/SDEDC par courrier électronique aux adresses suivantes :

Instance	Adresse	Adresse électronique
DGER	Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau de la gestion des dotations et des compétences (BGDC)	bertrand.droquet@agriculture.gouv.fr sandrine.clemente@agriculture.gouv.fr

4/- Dispositions communes

L'autorité hiérarchique DRAAF (DAF) – SRFD (SFD) pour les agents en services déconcentrés ou directeur général pour les personnels en administration centrale, retournera à l'agent l'accusé de réception (annexe B ou D) de sa candidature, dès réception.

L'autorité hiérarchique donne son visa sur chaque formulaire, puis transmettra à la DGER l'ensemble des demandes collectées, au plus tard le 16 octobre 2011.

Pour toute information et profil des postes, s'adresser au :

LEGTA de Nouvelle Calédonie
B.P. 5, 98825 POUEMBOUT
Tél : (687) 47 26 44 (Directeur : Joseph GESTIN), Fax : (687) 47 20 62
E-mail : legta.pouembout@educagri.fr, joseph.gestin@educagri.fr
Coordonnées du DAF : Marie-Pierre MULLER, tél : (687) 23 24 31

L'autorité académique d'accueil examinera les candidatures et transmettra son avis à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche. L'instruction finale des dossiers est conduite par la sous-direction des établissements, des dotations et des compétences en liaison avec le Secrétariat général (Délégation à la mobilité et aux carrières) pour les postes de direction.

Sur la base de ces différents avis, et après consultation de la commission consultative paritaire des personnels de direction et de la commission administrative paritaire des enseignants, la DGER propose au Secrétariat général les nominations sur les emplois. L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée du secrétaire général du ministère a valeur juridique, et peut déclencher la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

Pour la directrice générale de l'enseignement et de la recherche,
et par délégation,
le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences

Michel GOMEZ

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE,
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

DEMANDE DE MUTATION OU D'AFFECTATION

SUR POSTE DE DIRECTION
LEGTA de POUEMBOUT
Nouvelle Calédonie

RENTREE SCOLAIRE DE FEVRIER 2012

**A REMPLIR EN MAJUSCULES ET A ENVOYER SOUS
COUVERT DE LA VOIE HIERARCHIQUE
EN 1 EXEMPLAIRE A LA DRAAF (DAF) – SRFD (SFD)**

**AVANT LE 09 OCTOBRE 2011
- DELAI DE RIGUEUR -**

A REMPLIR PAR TOUS LES AGENTS TITULAIRES

NOM :	CORPS / GRADE :
PRENOM :	E-mail :
NOM DE .I.F.I.N.F.I.I.F. :	Téléphone :
NUMERO AGENT : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ (A indiquer IMPERATIVEMENT) (Le numéro agent figure sur votre notification administrative et votre fiche de notation)	
ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :	
POSTE :	
ANNEE LISTE APTITUDE : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
En cas de demande de mutation avec le /la conjoint/e en poste au MAAPRAT, préciser son nom et son numéro agent :	
Date de prise de fonction en qualité de « faisant fonction » :	
En qualité de directeur _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	En qualité de directeur adjoint _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Année de détachement dans le statut d'emploi de personnel de direction _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	

Poste de direction en EPLEFPA demandé pour la rentrée scolaire de février 2012

LIBELLE ETABLISSEMENT	LIBELLE DU POSTE	N° POSTE

MOTIF DE LA DEMANDE :

Fait le :

« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée »
Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :

DATE & VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT

AVIS CIRCONSTANCIE DU DRAAF / DAF :

DATE & VISA DU CHEF DE SRFD / SFD

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE,
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

ACCUSE DE RECEPTION DE LA DEMANDE DE MUTATION RS FEVRIER 2012

DEMANDE DE MUTATION OU D'AFFECTATION SUR POSTE DE DIRECTION

Demande d'affectation au LEGTA de Pouembout - Nouvelle Calédonie

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

NOM : CORPS / GRADE :

PRENOM : E-mail :

NOM DE JEUNE FILLE : Téléphone :

NUMERO AGENT : |__|__|__|__|__|__| (A indiquer IMPERATIVEMENT)

(Le numéro agent figure sur votre notification administrative et votre fiche de notation)

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

POSTE :

A REMPLIR PAR LA DRAAF / DAF – SRDF / SFD

DEMANDE DE MUTATION RECUE LE: |__|__|__|__|__|__|

FAIT A:

LE :

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE,
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

<p>DEMANDE DE MUTATION OU D'AFFECTATION SUR POSTE D'ENSEIGNANT, D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE DIRECTION</p> <p>LEGTA de POUEMBOUT - Nouvelle Calédonie</p> <p>RENTREE SCOLAIRE DE FEVRIER 2012</p>	<p>A REMPLIR EN MAJUSCULES ET A ENVOYER SOUS COUVERT DE LA VOIE HIERARCHIQUE EN 1 EXEMPLAIRE A LA DRAAF (DAF) – SRFD (SFD)</p> <p align="center">AVANT LE 09 OCTOBRE 2011 - DELAI DE RIGUEUR -</p>
--	--

A REMPLIR PAR TOUS LES AGENTS TITULAIRES

NOM :	CORPS / GRADE :	
PRENOM :	E-mail :	
NOM DE FAMILLE :	Téléphone :	
NUMERO AGENT : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ (A indiquer IMPERATIVEMENT) (Le numéro agent figure sur votre notification administrative et votre fiche de notation)		
ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :		
POSTE :		
POUR LES <u>STAGIAIRES</u> , TYPE DE CONCOURS : (cocher la case correspondante)	<input type="checkbox"/> EXTERNE	<input type="checkbox"/> EXAM PRO
	<input type="checkbox"/> INTERNE	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} CONCOURS
	<input type="checkbox"/> RESERVE	<input type="checkbox"/> LISTE D'APTITUDE
ANNEE DU CONCOURS : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		
OPTION DE CONCOURS :		
SITUATION FAMILIALE	Marié(e) / Pacsé(e) _ _ / Vie maritale _ _	
	Célibataire _ _ / Veuf(ve) _ _ / Divorcé(e) _ _	
Nombre d'enfant(s) de moins de 20 ans à charge _ _	Autorité parentale unique _ _	Garde partagée _ _
Enfant ou conjoint(e) handicapé(e) _ _	(1)	

① VOUS FORMULEZ VOTRE DEMANDE POUR :

a) CONVENANCE PERSONNELLE _ _	b) RAPPROCHEMENTS DE(s) L'ENFANT(s) dans le cadre de garde partagée _ _	
c) POSTE DOUBLE _ _ Vous en occupez un (ou en occupiez un à la date du départ en congé) _ _ Vous êtes éloigné(e) de votre conjoint (ou en étiez éloigné(e) à la date du congé) _ _	d) RAPPROCHEMENT DE CONJOINT _ _ (couples mariés ou Pacsés) (1)	e) MUTATION SOUS RESERVE DE CELLE DU CONJOINT _ _ (couples mariés, Pacsés)
↓	↓	↓
DATE D'ELOIGNEMENT _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		
DISTANCE « ALLER » ENTRE LES <u>RESIDENCES PROFESSIONNELLES</u> : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ KM		
VOTRE CONJOINT(E) EST IL FONCTIONNAIRE ?	OUI _ _ NON _ _ Si fonctionnaire du MAAP, préciser ses noms, prénoms, affectation :	
(1) Joindre les pièces justificatives correspondantes (attestation de l'employeur du conjoint etc...)		

NOM :	CORPS - GRADE :
PRENOM :	E-mail :
NOM DE JEUNE FILLE :	Téléphone :

② AFFECTATION DEMANDEE POUR LA RS de FEVRIER 2012 AU LEGTA de NOUVELLE CALEDONIE		
LIBELLE ETABLISSEMENT	LIBELLE DU POSTE	VALEUR POSTE (1 ou 1/2)
Exemples :		
1) LEGTA NANCY	SESG / Gestion commerciale PCEA	<u> 1 </u>
2) LEGTA BAZAS	Maths physique chimie PLPA	<u> 1/2 </u>
3) RETRAITE/ DETACHEMENT	HORS DGER	
1)		
2)		
3)		
4)		
5)		
6)		
7)		
8)		

<p>Fait le :</p> <p>« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée » Signature précédée de la mention « lu et approuvé »</p>
<p>DATE & VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT</p>
<p>DATE & VISA DU CHEF DE SRFD / SFD</p>

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE,
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

ACCUSE DE RECEPTION DE LA DEMANDE DE MUTATION RS FEVRIER 2012

**Enseignants / CPE / Ingénieurs : titulaires et stagiaires
Demande d'affectation au LEGTA de Pouembout - Nouvelle Calédonie**

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

NOM : CORPS / GRADE :

PRENOM : E-mail :

NOM DE JEUNE FILLE : Téléphone :

NUMERO AGENT : |__|__|__|__|__|__| (A indiquer IMPERATIVEMENT)

(Le numéro agent figure sur votre notification administrative et votre fiche de notation)

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

POSTE :

A REMPLIR PAR LA DAAF / DAF – SRDF / SFD

DEMANDE DE MUTATION RECUE LE: |__|__|__|__|__|__|

FAIT A:

LE :

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE

**Postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2012
au LEGTA de Nouvelle Calédonie**

Personnels de direction

Libellé du poste à pourvoir	Nombre de poste(s) vacant(s)	Nombre de poste(s) susceptible(s) d'être vacant(s)
Attaché Gestionnaire POUEMBOUT	1	-

Personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance

Libellé du poste à pourvoir	Nombre de poste(s) vacant(s)	Nombre de poste(s) susceptible(s) d'être vacant(s)
SESG/Gestion de l'entreprise - PLPA	1	-
Zootechne - IAE	1	-
Maths Informatique - PCEA	1	-
Education Physique et Sportive - PCEA	1	-
Éducation socioculturelle - PCEA	1	-
Anglais - PCEA	1	-